

Note d'information

Compte-rendu réunion du 28 novembre 2025
Ministère de l'Agriculture – ONICL - FNCL -
FNM - AFAC

Participants :	- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, représenté par MLM. Ahmed EL BOUARI et son équipe - ONICL, représenté par son Directeur M. Bilal HAJOUJI - FNCL, représentée par MM. Youssef MIKOU (ALF SAHEL), Hanine TAZI et Mme Siham FELLAOUI - FNM, représentée par son Président, M. Mly Abdelkader ALAOUI - AFAC, représentée par son Président, M. Anouar TAHIRI
----------------	---

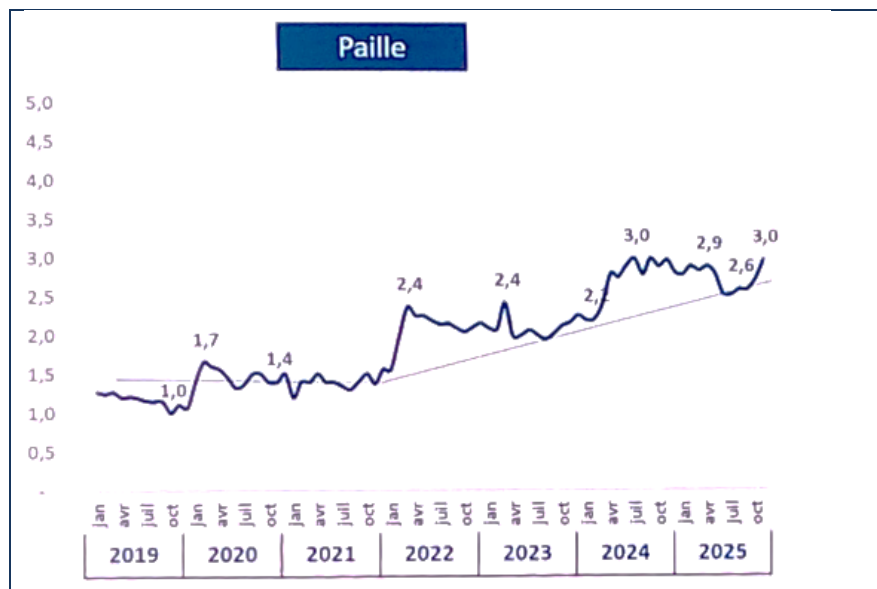
La réunion a été convoquée à la demande de Monsieur le ministre de l'Agriculture, en réponse aux préoccupations exprimées par les éleveurs sur les réseaux sociaux. Ces réclamations portent sur la concomitance entre la flambée des prix des aliments pour bétail et la mise en œuvre, par l'Etat Marocain, du programme de soutien direct aux éleveurs, destiné à accompagner la reconstitution du cheptel national.

Ordre du jour de la réunion

- 1- État des lieux de l'évolution des prix des aliments pour bétail.
- 2- Tour de table des représentants de la profession (AFAC, FNM et FNCL).
- 3- Intervention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

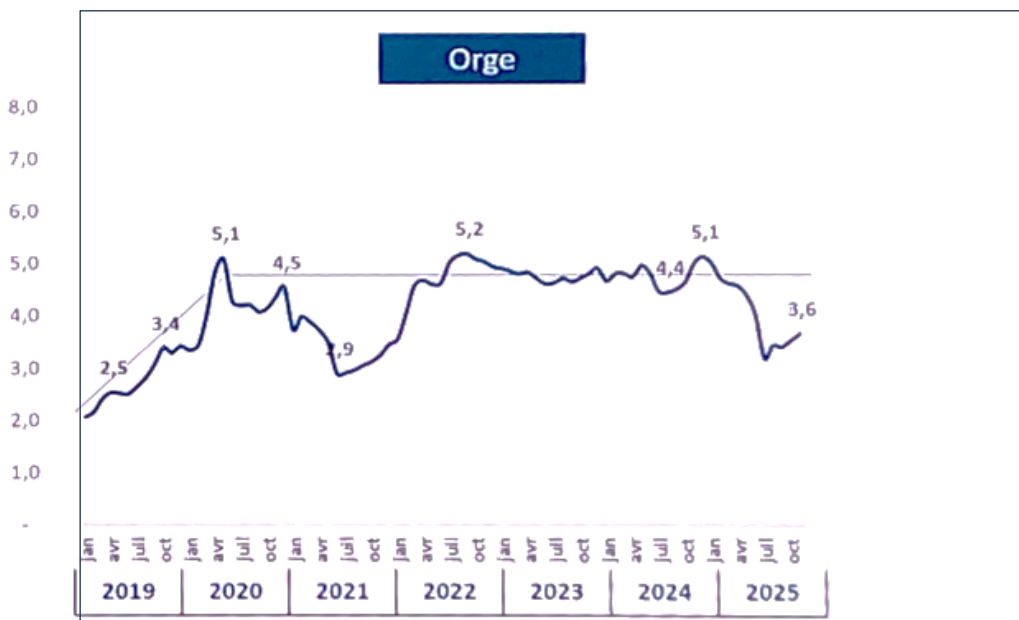
1- État des lieux de l'évolution des prix des aliments pour bétail

L'équipe du Ministère a introduit la réunion par une analyse de l'évolution des prix des principales matières premières au cours des dernières années :

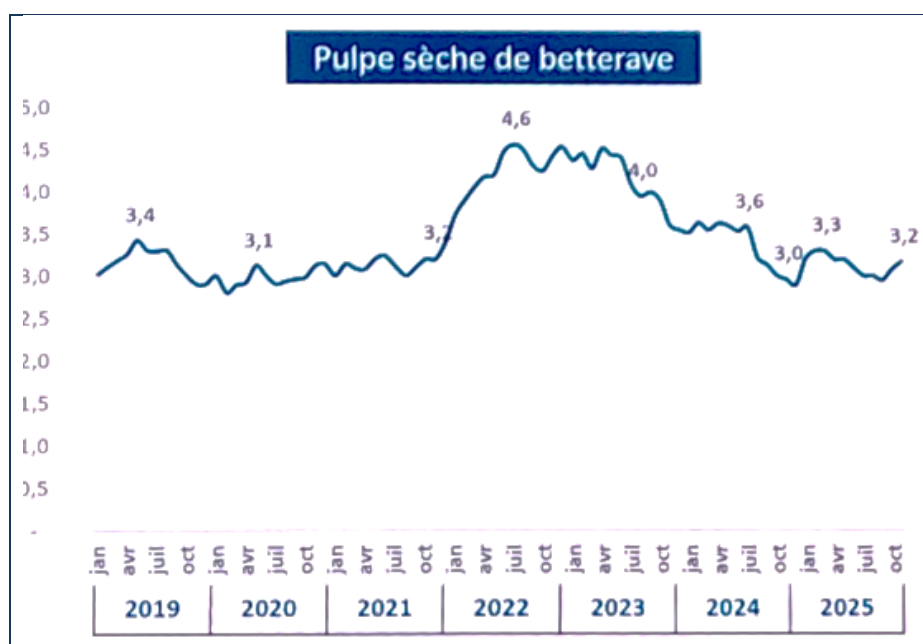


Le prix de la paille connaît une tendance haussière continue depuis 2022, passant de **1,4 DH/kg en moyenne à 2,5 – 3,0 DH/kg en 2024 – 2025**.

Cette tendance haussière des prix est le résultat direct de la réduction de l'offre nationale sous l'effet de la persistance de la sécheresse.

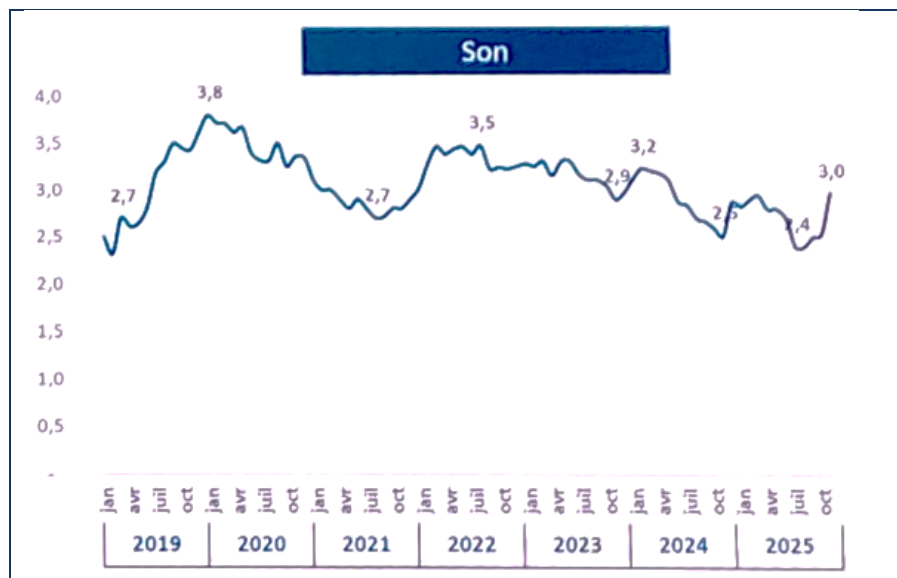


- Le prix de l'orge a enregistré une progression significative pendant la période 2019-2020, puis s'est stabilisé autour de **4,5 – 5,0 DH/kg** entre **2022 et 2024**.
- **La stabilité des prix de l'orge** est le fruit des mesures prises par le gouvernement, notamment l'opération de distribution de l'orge subventionnée.
- En **2025**, les prix se replient vers des niveaux plus modérés.



Le prix de la pulpe sèche de betterave a connu une **hausse significative en 2022**, atteignant un **pic historique de 4,6 DH/kg**.

À partir de **2023**, les prix ont enregistré une tendance baissière pour se stabiliser à des niveaux similaires à la période avant 2022.



- L'évolution des prix du son fait ressortir une hausse significative en **2020**, atteignant **un pic de 3,8 DH/kg**, avec toutefois une baisse en 2021, suite aux conditions climatiques favorables, suivi d'une hausse en 2022.
- À partir de **2023**, on assiste à une **baisse continue des prix**. Toutefois, à partir de **novembre 2025**, les prix ont connu une **hausse importante**.

2- Tour de table des représentants de la profession (AFAC, FNM et FNCL)

Tous les représentants de la profession ont réaffirmé leur engagement total dans l'opération de soutien direct aux éleveurs ainsi que pour assurer l'approvisionnement continu en aliments pour bétail.

➤ Intervention de l'AFAC :

- L'industrie de la fabrication d'aliments pour bétail dispose d'une capacité de **6 à 7 millions de tonnes**, alors que le marché n'utilise qu'un maximum de **4 millions de tonnes**. La capacité disponible répond largement au besoin de l'approvisionnement national.
- Le secteur évolue dans un marché fortement concurrentiel, caractérisé par des marges réduites. **Les professionnels y appliquent généralement des marges similaires** afin de préserver leur compétitivité et de fidéliser leur clientèle.
- L'AFAC a affirmé qu'**aucune usine n'a augmenté ses prix depuis l'annonce de l'aide directe**, contredisant les rumeurs sur les réseaux sociaux.
- **L'approvisionnement du maïs concerne aussi l'alimentation des ruminants**, qui en sont de grands consommateurs. La procédure exigée par l'ONSSA pour les importations du maïs en provenance du Brésil et des États-Unis, risque de perturber l'approvisionnement de plusieurs filières (quarantaine 30 jours date d'arrivée).
- Selon l'AFAC, les éleveurs en contact direct avec l'industrie, ont exprimé leur **satisfaction par rapport à ce nouveau programme** mis en place par le gouvernement.

➤ Intervention de la FNM :

- La FNM a mis en avant que le son représente environ **23% des écrasements de blé**.
- Le prix du son a connu une **envolée vers la fin du mois d'octobre dernier**. La minoterie vend le son autour de **270 dirhams le quintal en sortie d'usine**. Le prix peut atteindre **300 à 370 dirhams** sur le marché à cause de l'intervention des intermédiaires.

- Les minoteries sont confrontées à un différentiel de prix difficile à absorber car les prix des farines n'ont pas augmenté depuis 1988. Le **prix du son** est un élément constituant du prix de vente moyen de leurs produits. Les opérateurs ne peuvent plus supporter le différentiel de prix engendré par la hausse des coûts des matières premières et le plafonnement des prix de la farine.
- **Intervention de la FNCL :**
- Les importateurs subissent fortement les **fluctuations du marché international et des devises**. Le prix du soja a notamment doublé et les événements politiques peuvent faire monter les prix à tout moment.
- L'**orge** est **disponible sur le marché** avec un volume d'environ **1 million de quintaux**.
- **Prix de l'Orge** : L'orge est actuellement plus chère que le blé tendre. Le prix de vente sortie port (en vrac) est de **285 dirhams le quintal**. A cela, s'ajoutent les frais d'ensachage (10 DH) et du transport. Les prix observés sur le marché tiennent compte de la marge appliquée par les intermédiaires.
- La FNCL a affirmé que les importateurs ne pratiquent aucune forme de spéculation par la rétention des stocks. Leur objectif est, au contraire, d'écouler au plus vite les marchandises importées.
- Lors de la dernière réunion présidée par le Secrétaire Général du ministère, la FNCL avait proposé de **maintenir les centres-relais (DPA / DRA)** comme points de connexion directe entre les importateurs et les éleveurs, afin d'encadrer la distribution, éviter les augmentations de prix injustifiées et garantir la proximité aux éleveurs.
- En ce qui concerne la **mesure de quarantaine à compter de la date d'arrivée**, exigée par l'ONSSA pour les cargaisons de maïs en provenance du Brésil et des États-Unis, la FNCL alerte sur le caractère **excessif** de cette règle et sollicite son **assouplissement en appliquant une quarantaine à partir de la date départ**. Selon la profession, cette exigence risque de perturber la chaîne d'approvisionnement de plusieurs filières, notamment les unités d'élevage de volailles et de ruminants, ainsi que les unités de production de viande, de lait et d'œufs. La FNCL souligne par ailleurs que cette mesure **n'est appliquée dans aucun autre pays**, d'autant plus que le **Brésil** est déclaré par l'OMSA, **pays indemne d'influenza aviaire hautement pathogène**.

3- Intervention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Le Ministre, conscient que les prix du marché répondent aux dynamiques de l'offre et de la demande, a invité les représentants de la profession à **redoubler d'efforts afin de contribuer à la stabilisation des prix**.

Il a souligné **l'importance stratégique de ce Programme Royal** et a appelé les professionnels à travailler en étroite collaboration avec le Ministère pour en assurer la réussite. À cette occasion, il a rappelé que l'État a déjà injecté **5 milliards de dirhams** au profit de **900 000 éleveurs en trois semaines**.

Le ministre a également encouragé les opérateurs à renforcer leur **communication**, afin de **rassurer les éleveurs** sur la disponibilité des aliments pour bétail et de clarifier que les hausses constatées sont liées aux fluctuations internationales, et ne résultent en aucun cas de pratiques malsaines.

Il a par ailleurs affirmé que le gouvernement fera preuve de la **plus grande fermeté** à l'égard de ceux qui considéreraient l'afflux de liquidités versées par l'État comme une opportunité pour se livrer à des pratiques spéculatives.

Enfin, il a pris note de la problématique urgente liée au maïs brésilien, soulevée par la FNCL et l'AFAC, et a donné ses **instructions** pour examiner, avec l'ONSSA, les voies possibles en vue de **fluidifier et de réviser rapidement la procédure en vigueur**.

La réunion s'est clôturée par l'engagement commun de la FNCL, de la FNM et de l'AFAC à œuvrer pour la réussite de ce Programme Royal visant à la reconstitution du cheptel national.